

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.  
BUREAU: PLACE DU MARCHE-NOIR.

### PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . . .	18 fr. » c.	Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . . .	10 »	13 »
Trois mois, — . . . . .	5 25	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

### PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . .	20 c. la ligne.
Dans les réclames . . . . .	30 —
Dans les faits divers . . . . .	50 —
Dans toute autre partie du journal. . . . .	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.  
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris,  
à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère,  
LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Le *Moniteur* publie un décret impérial portant clôture de la session du Sénat. Le Sénat, qui a reçu communication de ce décret par M. le ministre d'Etat, s'est séparé aux cris de : Vive l'Empereur !

Dans sa dernière séance, le Sénat a déclaré ne pas s'opposer à la promulgation des lois suivantes :

Loi relative à l'exécution des travaux publics en Algérie ;

Loi relative aux chemins de fer d'intérêt local ;

Loi relative à l'emprunt de 250 millions par la ville de Paris ;

Loi relative à un emprunt de 4 millions 800 mille francs par la ville du Havre.

Quant à la loi sur les instruments de musique mécaniques, elle a été ajournée, à la suite d'un rapport de M. Mérimée qui soutient, comme l'a fait M. Marie au Corps-Législatif, que la loi porte une atteinte légère, mais fâcheuse au principe de la propriété intellectuelle.

L'*Erope* annonce que le ministre d'Italie à la cour des Tuileries, M. Nigra, a reçu une note du général La Marmora concernant la mission Vegezzi.

Le gouvernement insisterait, dans cette dépêche, sur les concessions faites au saint-siège et développerait les raisons qui l'empêchent, dans les circonstances où se trouve présentement l'Italie, en travail de réorganisation et de formation, de dispenser les nouveaux évêques du serment qu'ont prêté ceux du plus grand nombre des provinces italiennes.

Nous recevons le résumé télégraphique du rapport présenté au roi d'Italie par le président du conseil sur les négociations avec le saint-siège.

Ce document est la contre-partie de la note du *Journal de Rome*. Il rejette sur les influences réactionnaires l'insuccès des négociations que le journal officiel romain attribue aux prétentions du gouvernement de Victor-Emmanuel.

L'Italie annonce que M. Vegezzi va publier une relation officielle de sa mission à Rome. Ce document a été adressé d'abord au conseil des ministres, et doit faire connaître, au point de vue italien, les causes devant lesquelles ont momentanément échoué les négociations.

Le chargé d'affaires d'Espagne à Turin vient de se rendre à Florence par ordre de son gouvernement, et en attendant la reconnaissance officielle du royaume d'Italie par l'Espagne,

il s'est mis confidentiellement en rapport avec le cabinet de Florence.

Le maréchal O'Donnell qui s'était prononcé, au Sénat, contre l'abandon de Saint-Domingue, est arrivé au pouvoir au moment où cet abandon était un fait accompli. C'est le 6 juin qu'a été signée à Saint-Domingue la convention qui reconnaît l'indépendance de la république dominicaine. Le même jour, la convention a été renvoyée au gouvernement provisoire de Santiago pour être sanctionnée. Elle doit être paraitement envoyée à Madrid pour être ratifiée.

La convention établit :

1° L'abandon de la partie espagnole de l'île, à perpétuité, en faveur du peuple dominicain, qui ne pourra passer sous la domination d'aucune autre puissance ;

2° D'amples garanties en faveur des sujets espagnols et de leurs intérêts, comme aussi en faveur des Dominicains qui sont devenus et restés Espagnols ;

3° La concession du traitement de la nation la plus favorisée au pavillon espagnol ;

4° Un plénipotentiaire espagnol sera nommé pour négocier un traité de paix, de commerce et de navigation, et pour régler quelques liquidations laissées en suspens.

L'évacuation de l'île Saint-Domingue par les troupes espagnoles continuait aux dernières nouvelles ; elle devait être terminée vers la fin de juin.

Le *Morning-Post* de vendredi annonce que lord Cranworth a été nommé lord-chancelier en remplacement de lord Westbury.

Il résulte d'un article du *Morning Herald*, que l'attaque dirigée contre le lord chancelier par l'opposition et qui a abouti à un vote de censure, avait pour but surtout de compromettre le cabinet tout entier à la veille des élections générales.

L'organe des tories va jusqu'à insinuer que la démission du chancelier aurait dû entraîner celle du ministère entier.

Une proclamation de la reine d'Angleterre, publiée jeudi soir à Londres, dissout le Parlement et annonce qu'elle en convoque un nouveau. Les mandats électoraux vont être expédiés immédiatement ; ils devront être retournés le 15 août prochain.

Un télégramme adressé de Vienne au *Mémorial diplomatique* résume en ces termes le programme du nouveau ministère, en ce qui concerne la politique extérieure :

1° Maintien de l'attitude ferme opposée par le comte de Mensdorff-Pouilly aux prétentions exagérées de la Prusse, et redoublement d'efforts pour amener la question des duchés à une prompt solution ;

2° Respect et développement du principe fédéral en Allemagne ;

3° Rapprochement de l'Autriche et des puissances occidentales, en resserrant les rapports commerciaux entre elles.

Le gouvernement autrichien vient de prendre une résolution énergique ; il a accepté toutes les réductions proposées par la Chambre des députés, et son adhésion a entraîné celle de la Chambre des seigneurs. Voilà donc en Autriche tous les pouvoirs publics s'accordant sur la nécessité de diminuer les dépenses militaires.

La *Gazette officielle*, de Laybach, annonce qu'elle a reçu de Vienne l'importante nouvelle d'une réduction générale de l'armée autrichienne sur le pied de paix, ordonnée par l'empereur François-Joseph. Les troupes cantonnées en Vénétie seraient comprises dans cette mesure. Toutes les compagnies qui comptent actuellement 64 hommes en reauverraient 10 dans leurs foyers.

Une correspondance de Washington, du 23 juin, contient, entre autres détails, le fait suivant :

« Les troupes nègres partant de la forteresse Monroe se sont plusieurs fois révoltées ; elles ne veulent point partir. Il a fallu répandre beaucoup de sang avant d'étouffer cette révolte. La dernière a éclaté le 20 juin ; les nègres s'étaient emparés d'un steamer et l'avaient gardé vingt-quatre heures. »

Mêmes conflits à Charleston, à Savannah et à Norfolk.

Le gouvernement de Washington a reçu du général Lee une lettre dans laquelle l'ancien chef de l'armée confédérée demande à rentrer dans l'Union, et à recouvrer ses droits de citoyen loyal.

Les nouvelles de Bombay sont fâcheuses. Les spéculations y ont causé une insolvabilité qui s'élève, dit-on, à 25,000,000 liv. st. (625,000,000 fr.), et l'on craint pour la sûreté de la banque de Bombay, dont le gouvernement est un fort actionnaire.

On écrit d'Alexandrie, le 28 juin, au *Moniteur* :

L'apparition du choléra a amené la suspension presque générale des affaires. Tout autre intérêt a disparu devant les préoccupations du moment, et, depuis quelque temps, les paquebots ne suffisent plus au transport des nombreux émigrants qui fuient les atteintes du redoutable fléau.

Au milieu de ces tristes circonstances, la colonie française peut justement s'enorgueillir des exemples de dévouement que donne, avec une noble abnégation, à la population tant indigène qu'étrangère, le personnel du consulat

général de France, les médecins français et les sœurs de Saint-Vincent-de Paul.

Par les soins de M. Outrey, un service médical dirigé par le docteur Gaillardot, médecin sanitaire, qui a renoncé sans hésitation à profiter d'un congé récemment accordé, a été organisé au consulat général avec le concours de trois médecins français qui ont répondu avec empressement à l'appel de notre digne représentant.

Ce service a pour objet de donner les premiers soins aux personnes atteintes ; grâce à la promptitude des secours administrés, un assez grand nombre de malades ont déjà pu être sauvés. Des infirmiers, des porteurs, des voitures, des médicaments sont nuit et jour à la disposition de la population, qui se montre reconnaissante de tant de sollicitude.

Les employés du consulat général, parmi lesquels nous mentionnerons particulièrement M. Tricou, élève consul, M. Dobignie, chancelier, M. de Vienne, se multiplient, à l'exemple de leur chef, pour suffire à toutes les exigences d'un service que des circonstances exceptionnelles ont rendu excessif. Quant aux sœurs de charité, leur zèle et leur dévouement sont, comme toujours, à la hauteur du danger.

On sait que M. Ferdinand de Lesseps, à peine arrivé à Paris, s'est empressé, à la première nouvelle de l'apparition du fléau à Alexandrie, de retourner en Egypte et de se rendre au milieu des travailleurs de l'isthme de Suez, dont il a voulu partager les dangers et soutenir le moral en présidant lui-même à l'organisation des secours dont ils pouvaient avoir besoin.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

L'Empereur, l'Impératrice et le Prince Impérial devaient partir dimanche pour le château de Fontainebleau, où, selon le *Mémorial diplomatique*, la cour ne compte passer qu'une dizaine de jours.

Le 18 courant, l'Empereur se rendra directement de Fontainebleau à Vichy, pendant que l'Impératrice et le Prince Impérial s'installeront à Saint-Cloud.

L'Empereur, dont la santé n'a jamais été plus florissante que depuis son dernier voyage en Algérie, visitera Vichy moins pour des motifs de santé que pour inspecter les travaux qu'il a ordonnés dans l'intérêt de cet établissement thermal.

Après son retour à Saint-Cloud, qui s'accomplira vers la fin du mois, Sa Majesté, accompagnée du Prince Impérial, visitera le camp de Châlons, et après la fête nationale du 15 août, Leurs Majestés iront finir la belle saison à Biarritz.

— Par décret du 6 de ce mois, M. le minis-

tre d'Etat est chargé de l'intérim du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics pendant l'absence de M. Béhic.

— Samedi, à six heures du soir, Abd-el-Kader est arrivé à Paris par le train express de Lyon. L'émir, vêtu d'un magnifique burnous blanc sur lequel ressortait vivement le grand cordon de la Légion d'Honneur, a immédiatement pris place dans une calèche découverte. A côté de lui sont montés son interprète, M. Hecquart, un secrétaire arabe et un attaché de la légation turque.

La foule, peu nombreuse qui stationnait à la gare, saluait respectueusement Abd-el-Kader, et celui-ci répondait par des inclinations de tête à ces marques de sympathie.

La figure de l'émir était rayonnante. — A Damas, avait-il dit à M. le sénateur de Maupas, lors de son débarquement à Marseille, à Damas, je ne suis qu'un voyageur, car ma véritable patrie, c'est la France.

Et il rendait grâce avec effusion à l'Empereur, qui avait bien voulu l'autoriser à venir voir encore une fois « ce pays des grands hommes et des grandes choses. »

Une seconde voiture découverte contenait cinq Arabes vêtus aussi de burnous blancs; puis venait un omnibus chargé de bagages, dans lequel se trouvaient les gens de service.

Parmi ces derniers, nous avons remarqué un adolescent conduisant en laisse un jeune ours de la plus belle venue.

Quelques instants après, deux jeunes femmes enveloppées dans des capes de soie, et la figure voilée, sortaient d'un des salons réservés de la gare, et montaient avec une servante noire dans un véhicule hermétiquement fermé.

Tandis que les voitures de la suite se dirigeaient directement vers l'hôtel Byron, aux Champs Elysées, celle de l'émir prenait par les boulevards pour se rendre à destination: Abd-el-Kader avait voulu, dès son arrivée, jeter un premier coup d'œil sur cette magnifique voie qui donne à l'étranger une si haute idée de notre capitale.

## Chronique Locale.

### EXPOSÉ

FAIT AU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR, Le 7 juillet 1865.

A LA SESSION BUDGÉTAIRE,

Par M. LOUVET,

Maire, député au Corps-Législatif.

MESSIEURS,

Nous venons pour la 22<sup>e</sup> fois vous faire l'exposé annuel des affaires de la commune. Comme d'ordinaire, nous serons le plus court possible, nous bornant à vous signaler sommairement les points principaux de chaque question.

#### Résumé financier de l'exercice 1864.

Les recettes communales de toute nature se sont élevées durant l'exercice 1864, y compris le reliquat 1863, à 688,381 f. 05

Les dépenses se sont élevées à 549,343 26

Différence en excédant de recettes 139,037 79 qui forme le premier article du budget additionnel de 1865. Il n'est pas besoin de faire remarquer que cet excédant de recettes est plus nominal que réel: car il correspond pour la presque totalité à des dépenses faites pendant l'exercice 1864 et qui n'avaient pu encore être mandatées au 31 mars dernier, époque de la clôture de l'exercice: ces dépenses figurent comme restes à payer au passif du budget additionnel de 1865.

#### Octroi.

L'octroi, source principale des revenus de notre ville, a donné en 1864 un produit brut de 247,817 fr.

Voici la comparaison de ce produit pour les années 1863 et 1864 avec la division par nature de recettes:

Exercices.	Boissons.	Comestibles.	Combustibles	Fourrages.	Matériaux.	Recettes accessoires.	Totaux.	Comparaison au profit de 1864.
1863. . . . .	50,965 37	56,189 82	31,189 66	60,660 05	30,118 22	8,608 70	237,731 82	
1864. . . . .	58,392 88	59,106 10	31,197 34	60,157 14	30,775 94	8,187 69	247,817 »	
Augmentation . .	7,427 51	2,916 28	7 68	» »	657 72	» »	10,085 18	10,085 18
Diminution . . .	» »	» »	» »	502 91	» »	421 01	» »	» »

Les recettes s'annoncent d'une manière très-favorable pour l'exercice courant. Voici le tableau comparatif des six premiers mois 1864 et 1865:

Exercices.	Boissons.	Comestibles.	Combustibles	Fourrages.	Matériaux.	Recettes accessoires.	Totaux.	Comparaison au profit de 1865.
1 <sup>er</sup> semestre 1864.	28,461 76	29,279 96	15,308 28	25,363 04	15,564 69	4,060 18	118,037 91	
1 <sup>er</sup> semestre 1865.	31,565 14	30,479 53	15,616 64	30,516 31	15,222 19	4,524 49	127,924 30	
Augmentation . .	3,103 38	1,199 57	308 36	5,153 27	» »	464 31	9,886 39	9,886 39
Diminution . . .	» »	» »	» »	» »	342 50	» »	» »	» »

Nous aimons à vous signaler de nouveau l'intelligence, la fermeté et le zèle de l'excellent préposé en chef, M. Camus, qui sait imprimer la meilleure direction au nombreux personnel placé sous ses ordres.

#### Instruction publique.

La situation de l'instruction publique en notre ville continue d'être satisfaisante. Le zèle des directeurs et directrices chargés de diverses branches de cet important service, se soutient et mérite des éloges.

Au 30 juin 1865, le collège comptait 159 élèves, dont 39 internes.

25 demi-internes.

97 externes.

Total. 159, ci . . . . .	159
L'école d'enseignement mutuel. . . . .	341
L'école des frères de la Doctrine Chrétienne . . . . .	210
L'école des sœurs de Saint-André (rue du Prêche) . . . . .	225
L'école des sœurs de Sainte-Anne (rue de la Visitation) . . . . .	51
La salle d'asile de la rue du Prêche . . . . .	192
La salle d'asile du quartier des Ponts . . . . .	104

En tout... 1,282 enfants recevant l'instruction dans nos établissements publics.

#### Hospices.

La construction d'un hospice général sur les terrains de l'Hôtel Dieu, agrandis par l'achat de quelques maisons voisines a été adjugée il y a cinq mois, et se trouve présentement en cours d'exécution. L'entier achèvement de ces importants travaux exigera nécessairement un délai de plusieurs années. Mais la commission hospitalière a combiné ces travaux de façon à n'apporter aucun trouble aux intéressés sans services confiés à son active surveillance.

#### Théâtre.

La construction de notre théâtre, entravée par de regrettables et douloureux accidents, marche désormais vers son complet achèvement. La toiture vient d'être terminée. L'entrepreneur des travaux intérieurs est à l'œuvre et livrera la salle dans le délai fixé par l'adjudication.

L'ouverture du théâtre pourra donc avoir lieu dans le cours de l'hiver prochain. Ce moment, qui fait le plus grand honneur à notre habile architecte M. Joly-Leterme, complète d'une manière heureuse les magnifiques abords de notre ville, en se reliant par les belles lignes de son architecture à nos ponts, à nos quais, et aux grands horizons de la Loire.

#### Square devant le théâtre.

La création d'un square devant la façade orientale de notre théâtre sur l'emplacement de l'ancienne promenade est vivement désirée par notre population, et formera pour le nouvel édifice un accompagnement aussi beau qu'utile. Aucun crédit n'a pu trouver place pour cette création dans les budgets que nous vous soumettons; mais nous avons la ferme

espérance que les bons de l'exercice courant permettront de proposer au conseil l'exécution de ce travail au commencement de l'hiver prochain.

#### Quinconce sur la place Notre-Dame.

La place Notre-Dame a été nivelée. Une pelouse verte et un quinconce de marronniers y ont été établis. La garde de cette pelouse et de ce quinconce a été confiée à trois habitants du quartier qui ont bien voulu accepter cette mission gratuite, ainsi que cela se pratique dans beaucoup de villes d'Angleterre et d'Allemagne.

#### Défense de Saumur contre les inondations.

Le prolongement de la levée neuve de Nantilly jusqu'à la rencontre du coteau, retardé jusqu'ici par des formalités d'expropriation, s'exécute en ce moment. Ainsi sera achevée cette grande et belle ceinture de défense qui entoure la partie sud de Saumur dans une longueur d'environ six kilomètres.

Nous vous proposons de renouveler pour la sixième fois votre vœu relatif à la suppression des portes-marinières désignées sous les noms Morin-Rueille et Mulot.

#### Nouveau presbytère de Nantilly.

Le presbytère de Nantilly était installé dans une maison peu convenable et qui exigeait d'ailleurs d'assez grandes dépenses de réparation et d'appropriation. Nous avons vendu cette maison, et pour la remplacer nous avons acheté, avec le concours de la fabrique le petit hôtel Minier qui avait servi jadis de presbytère à la paroisse durant de longues années. Nos quatre paroisses se trouvent ainsi définitivement pourvues de maisons curiales qui répondent dignement à leur destination.

#### Clocher de Saint-Nicolas.

Le clocher de Saint-Nicolas, dont la réédifi-

	DISTANCE de Bressuire à Tours.	LONGUEUR du chemin à construire.	DÉPENSES à faire.
1 <sup>o</sup> Ligne de Tours } à St-Avertin.	152 »	152 »	33,000,000 fr.
2 <sup>o</sup> Ligne de Saumur } à Joué. . . . .	152 »	126 »	31,000,000
3 <sup>o</sup> Ligne de Port-de-Piles . . . . .	129 »	68 »	25,000,000
4 <sup>o</sup> Ligne de Port-Boulet . . . . .	134 »	91 5	25,100,000
5 <sup>o</sup> Ligne de Sainte-Maure . . . . .	133 5	87 »	24,500,000
	137 »	105 »	26,000,000

Comme on le voit, la ligne par Saumur est la plus courte et par conséquent la moins coûteuse. Elle offre une économie de 64 kilomètres sur la longueur du chemin à construire, et de 10 millions sur la dépense à faire comparativement à la ligne de Tours n° 1, — de 41 kilomètres et de 100,000 fr. comparativement à la ligne de Port-de-Piles n° 3, — de 19 kilomètres, et de 1,500,000 fr. comparativement à la ligne de Port-Boulet, n° 4, — de 37 kilomètres et de 3 millions comparativement à la ligne de Sainte-Maure n° 5.

Dans une audience spéciale que l'Empereur a daigné nous accorder, il y a cinq jours,

cation a été entreprise par la fabrique avec le concours de la ville, sera achevé à la fin de cette campagne, et complètera la restauration de cette église qui est une des plus anciennes de notre ville.

#### Construction d'un hôtel des postes et du télégraphe.

La loi qui nous autorise à faire un emprunt et une imposition extraordinaire pour construire un hôtel des postes et du télégraphe sur l'emplacement de l'hôtel de l'Écu de Bretagne (maison Renault) a été promulguée le 25 avril dernier. Les formalités relatives à l'expropriation s'accomplissent en ce moment, l'adjudication des travaux aura lieu dans le courant de l'hiver, et à l'ouverture de la campagne prochaine nous verrons commencer cette construction qui sera l'un des beaux compléments de la rue Beaurepaire.

#### Saillie des maisons Besson et Gamichon sur la rue Beaurepaire.

La maison Besson, qui faisait saillie sur la rue Beaurepaire, a été mise à l'alignement moyennant une indemnité accordée au propriétaire. Nous regrettons que les propositions faites par M. Gamichon, propriétaire de la maison voisine, nous aient mis dans l'impossibilité absolue de faire disparaître dès à présent la dernière saillie qui gêne la perspective de cette longue et belle rue.

#### Prolongement sur Tours du chemin de fer de Napoléon-Vendée à Bressuire.

La question de ce prolongement, objet de notre vive et constante sollicitude, a fait un grand pas depuis l'année dernière. Les études sont terminées. Cinq tracés différents, autrement dit cinq lignes, sont en ce moment soumis aux enquêtes dans les départements de Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, la Vienne, les Deux-Sèvres et la Vendée.

La première de ces lignes suit la direction de Thouars, Loudun, Chinon, l'Île-Bouchard, Azay-le-Rideau, et vient déboucher près de Tours, soit à Joué, soit à Saint-Avertin.

La seconde passe par Thouars, Montreuil-Bellay et débouche à Saumur, sur le chemin de Nantes à Tours.

La troisième se dirige par Thouars, Richelieu, et vient s'embrancher à Port-de-Piles sur le chemin de Bordeaux à Tours.

La quatrième passe par Thonars, Loudun, Chinon, et vient se souder à Port-Boulet sur le chemin de Nantes à Tours.

La cinquième suit la direction de Thouars, Loudun, Chinon, l'Île-Bouchard, et s'embranchement à Sainte-Maure, sur le chemin de Bordeaux à Tours.

Voici les résultats que présente la comparaison de ces cinq lignes, au triple point de vue de la distance à parcourir entre Bressuire et Tours, de la longueur du chemin à construire, et de la dépense à faire:

nous avons exposé à Sa Majesté toutes les considérations qui militent en faveur du tracé par Saumur, et nous Lui avons remis un mémoire sur la question dont nous déposons ici une copie. Le Ministre des Travaux publics a bien voulu aussi nous promettre la faveur d'être introduit au sein du conseil-général des Ponts-et-Chaussées, pour y défendre la cause de Saumur, quand le conseil sera appelé à donner son avis sur le résultat des études et des enquêtes. Nous vous invitons, Messieurs, à renouveler le vœu que vous avez émis dans vos sessions précédentes, relativement à ce prolongement, en accentuant ce vœu d'une

manière encore plus énergique et plus pressante, s'il est possible. Notre chambre consultative des arts et manufactures nous prêtera aussi, nous en sommes certains, son utile concours. Enfin, nous faisons un appel à tous nos compatriotes pour qu'ils aillent témoigner, dans l'enquête ouverte à la Sous-Préfecture, de la grande importance qu'ils attachent à une question où l'avenir de notre ville et celui de notre arrondissement sont si profondément intéressés.

**Dettes communales.**

Nos dettes communales consistent dans les cinq emprunts suivants :

1° Emprunt de 210,000 fr. autorisé par la loi du 29 avril 1854. Cet emprunt, qui avait pour but de convertir en dette classée les dettes flottantes de la ville, et en même temps de subvenir aux dépenses extraordinaires occasionnées par la disette de 1853, est remboursable en 20 annuités de 15,796 chacune (comprenant amortissement et intérêts). Il sera éteint le 16 août 1874. Mais sur les 15,796 fr. qui deviendraient annuellement disponibles à cette époque, 11,000 fr. environ sont engagés jusqu'en 1892 pour le service de l'emprunt de 420,000 fr. n° 4, dont il va être parlé ci-après. Le service des annuités de cet emprunt se fait au moyen d'un prélèvement sur les ressources ordinaires du budget de la commune.

2° Emprunt de 110,000 fr. autorisé par la loi du 14 mai 1856. Cet emprunt, qui avait pour objet de pourvoir aux dépenses extraordinaires causées par la disette de 1855 et de solder les excédants de dépenses qui avaient surgi dans la construction de l'abattoir et de l'hôtel du général commandant l'Ecole de cavalerie, est remboursable en 12 annuités de 12,410 fr. chacune. Il sera éteint le 15 septembre 1868. Mais sur les 12,410 fr. qui deviendraient annuellement libres à cette époque, 9,000 fr. sont engagés jusqu'en 1892 pour le service de l'emprunt de 420,000 fr. n° 4, déjà mentionné ci-dessus. Pour cet emprunt, comme pour le précédent, les annuités se prélèvent sur les ressources ordinaires du budget de la commune.

3° Emprunt de 381,000 fr. autorisé par la loi du 18 mai 1858. Cet emprunt a eu pour cause, d'abord la restauration et l'achèvement de l'Hôtel-de-Ville, puis une subvention de 95,000 fr. allouée à la reconstruction de nos hospices. Remboursable en vingt annuités de 30,375 fr. chacune, il sera éteint le 31 décembre 1878. Les annuités de cet emprunt ne se prélèvent pas sur les ressources ordinaires de la commune. Il a été créé pour le service de ces annuités : 1° 10 centimes additionnels extraordinaires sur les quatre contributions directes, produisant environ 15,000 fr. annuels et autorisés pour 20 années, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1878; et 2° 10 centimes additionnels au tarif de l'octroi (vins et spiritueux exceptés), produisant environ 15,000 fr. annuels, autorisés pour 10 années seulement, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1868, mais pouvant être prolongés pour 10 autres années.

A l'époque de l'extinction de cet emprunt, c'est-à-dire au 31 décembre 1878, l'annuité de 30,375 fr. ne deviendrait disponible que si on faisait renouveler l'imposition extraordinaire des 10 centimes sur les quatre contributions directes et sur le tarif de l'octroi.

4° Emprunt de 420,000 fr. autorisé par la loi du 6 juillet 1862. Cet emprunt a eu pour destination la construction du théâtre et l'ouverture des rues Beaurepaire et de la Fidélité. Il est remboursable en 30 annuités de 30,000 fr. chacune (à l'exception des cinq premières qui ne sont que de 21,000 fr.). Il ne sera éteint qu'au 31 décembre 1892. Le service des annuités de cet emprunt est fait en partie au moyen d'un prélèvement sur les ressources ordinaires du budget de la commune, — et en partie au moyen de la création de 7 centimes additionnels extraordinaires sur les quatre contributions directes, autorisés pour 12 années, et prenant fin le 31 décembre 1874,

c'est-à-dire à l'époque où l'annuité de 15,796 fr. de l'emprunt de 210,000 fr. n° 1 sera devenue disponible par suite de l'extinction de cet emprunt de 210,000 fr. — De même, les vingt-trois dernières annuités de l'emprunt n° 4 dont nous nous occupons, seront portées à 30,000 fr. (au lieu de 21,000 fr., chiffre des sept premières annuités), à partir du 31 décembre 1868 exclusivement, c'est-à-dire à partir de l'époque où l'annuité de 12,410 fr. de l'emprunt de 110,000 fr. n° 2 sera devenue disponible par suite de l'extinction de cet emprunt de 110,000 fr.

A partir du 31 décembre 1892, l'annuité de 30,000 fr. de l'emprunt de 420,000 fr. sera complètement disponible.

5° Emprunt de 60,000 fr. autorisé par la loi du 23 avril 1865, contracté en vue de la construction d'un hôtel des postes et du télégraphe, à l'extrémité du carrefour d'Orléans, sur la traverse de la rue Beaurepaire. Cet emprunt est remboursable en sept annuités de 10,000 fr. chacune et sera éteint en 1872. Le service des annuités est fait de la manière suivante :

1° Par la création de 5 centimes additionnels sur les 4 contributions directes, autorisés pour 7 années, et produisant annuellement ..... 4,500 f. »

2° Au moyen du loyer payé à la ville par l'État pour le nouvel hôtel des postes et du télégraphe (y compris la décharge des 500 fr. de loyer actuel payés à l'État par la ville pour le bureau télégraphique) 2,400 »

3° Enfin par un prélèvement annuel sur les ressources ordinaires du budget de la commune. 3,100 »

Total égal... 10,000 »

A partir du 31 décembre 1872, l'annuité de cet emprunt n° 5 deviendra disponible, à l'exception des 4,500 fr. provenant des 5 centimes additionnels extraordinaires qui prendront fin à cette époque.

Tel est, Messieurs, le tableau exact et complet des dettes qui pèsent sur notre commune. Il n'est pas besoin de faire ressortir qu'en regard de chacune de ces dettes, figurent les voies et moyens, fixes et obligatoires, destinés à l'amortir.

**Indications de quelques travaux à exécuter dans l'avenir.**

Nous vous retracions naguères, dans un de nos précédents exposés, le tableau des travaux que nous avons exécutés ensemble depuis une vingtaine d'années. Permettez nous aujourd'hui de vous indiquer quelques travaux qui nous apparaissent comme des nécessités de l'avenir, et dont nous légueons la pensée et l'exécution à nos successeurs.

La rue Beaurepaire ne sera véritablement achevée que quand on lui aura donné à son extrémité orientale un débouché direct sur la place Saint-Pierre, en supprimant les 8 ou 10 maisons qui font obstacle à la jonction de la place et de la rue. Ce projet a été adopté en principe par le conseil municipal. C'est alors seulement que la rue Beaurepaire aura atteint sa complète destination qui est de relier par une ligne droite la place du Chardonnet, où est située l'Ecole de cavalerie, avec la place Saint-Pierre, où est située l'église principale de la ville.

Bien que l'eau ne manque pas à Saumur, et que sous ce rapport notre ville ait plus à craindre l'excès que la disette, néanmoins une distribution d'eaux, avec un réservoir central sur le sommet de la montée du château et avec des bornes-fontaines sur tous les points de la ville, serait accueillie comme un grand bienfait, principalement au point de vue de la salubrité de nos rues, de nos places et de nos habitations durant les chaleurs de l'été. Un projet étudié en 1854, par M. Dupuit, inspecteur-général des ponts-et-chaussées, existe dans les archives de la Mairie. Si ce projet se réalisait, il conviendrait d'établir une fontaine monumentale formant château d'eau au point

de rencontre de l'axe de la rue Beaurepaire avec l'axe de la place Saint-Pierre, afin de corriger le défaut justement reproché à la rue Beaurepaire qui est de manquer de perspective à son extrémité orientale.

Notre Hôtel-de-Ville réclamera un jour deux compléments indispensables. D'abord la façade sur la Loire demandera à s'étendre jusqu'à la rue de la Cour-St-Jean, de manière à ce que le bâtiment destiné à l'horloge devienne le milieu de la façade générale. L'annexe à construire consisterait dans une halle gothique servant de marché aux grains ou aux légumes. Puis, en second lieu, il conviendrait d'étendre la cour intérieure jusqu'à la rue St-Jean en abattant les maisons intermédiaires, afin de donner à cette cour l'ampleur qui lui manque et de dégager de ce côté la perspective de la magnifique façade intérieure de notre hôtel municipal.

L'ouverture de quelques rues nouvelles est un besoin qui se fera sentir aussi. Citons d'abord, parmi les plus urgentes, la prolongation de la rue des Potiers, depuis la rue Beaurepaire jusqu'à la Levée-d'Enceinte, pour laquelle la ville a déjà acheté des terrains dans le jardin appartenant à M. le président Delavau. Mentionnons ensuite une rue entièrement neuve qui établirait une communication très-utile entre la rue du Prêche et la place du Petit-Thouars.

Notre pavage est défectueux sur beaucoup de points de la ville. Le blocage, partout où il existe, devra être remplacé par le pavé d'échantillon. Quelques-unes de nos rues, notamment la rue Verte prolongée, et la rue de Nantilly, ne sont pas même encore achevées sous le rapport des terrassements.

La place de la Bilange présente dans sa partie orientale un aspect irrégulier et disgracieux. Hâtons de nos vœux le moment où les propriétaires riverains s'entendront avec la ville pour mettre leurs maisons à l'alignement.

Il serait éminemment désirable que le quartier des Ponts fût défendu aussi contre les inondations. Est-il déraisonnable d'espérer qu'une enceinte de quais et de levées y sera un jour établie avec le concours de l'Etat, de la commune, et des propriétaires intéressés ?

Enfin plusieurs villes ont créé en ces derniers temps des parcs publics, ouverts aux piétons, aux cavaliers et aux voitures. Ne peut-on prédire, sans témérité, que Saumur, après avoir satisfait à ses besoins plus urgents, songera peut-être, dans un avenir plus ou moins éloigné, à suivre cet exemple.

Telles sont, Messieurs, les perspectives qui nous apparaissent dans l'avenir. Nos finances engagées pour d'assez longues années, interdisent de songer présentement à l'exécution de ces travaux, et commandent de réserver ce qui reste de ressources annuellement disponibles pour l'achèvement des entreprises commencées. Nos successeurs recueilleront ces projets. Ils s'en empareront pour les modifier et en ajouter d'autres, suivant les besoins et les convenances de leur époque. Chaque génération a ses idées et ses desirs; et notre devoir, à nous conseillers et administrateurs, est de porter sans cesse nos regards vers les deux côtés opposés de l'horizon : vers le passé d'abord afin de nous inspirer de la sagesse de nos pères et de continuer leurs œuvres de notre mieux; vers l'avenir ensuite, afin de pressentir les vœux des générations futures, et d'harmoniser autant que possible nos œuvres présentes avec les aspirations de ceux qui viendront après nous.

Nous avons reçu la lettre suivante, que nous nous empressons de publier :

« Saumur, le 9 juillet 1865.

» Monsieur le rédacteur,

» On m'a communiqué seulement hier le

numéro de votre journal dans lequel vous rendez compte de la mort déplorable d'un jeune et brillant officier de l'Ecole de cavalerie, qui s'est noyé la semaine dernière en se baignant dans la Loire.

» Vous dites qu'il donnait encore quelques signes de vie quand on l'a retiré de l'eau. Permettez-moi de rectifier cette erreur.

» M. du Puch, qui n'apprenait à nager que depuis le commencement de la belle saison, disparut tout-à-coup sous l'eau, malgré les efforts courageux de M. de Belfortès, son ami, loin des limites fixées prudemment par M. le Général commandant, pour les bains de l'Ecole, dans un courant dangereux qui entraîne rapidement à 50 mètres plus bas.

» Pour arriver sur le lieu de l'accident, faire des recherches d'abord infructueuses, plonger trois fois, il fallut bien du temps au maître nageur, quelque célérité qu'il pût y mettre. Le corps resta donc sous l'eau de 12 à 15 minutes au moins, et l'asphyxie était complète lorsqu'il en fut retiré.

» Averti moi-même un peu tardivement à cause de la distance, c'est sans espoir et seulement pour la satisfaction de ma conscience que je persistai pendant 2 heures à lui donner, avec l'aide de M. le docteur Brunet, et de plusieurs sous-officiers de l'Ecole, tous les soins qui auraient eu de l'efficacité, si la vie n'eût été depuis longtemps éteinte.

» Veuillez agréer, etc.

» F. TRUDEAU.

» Médecin-major de 1<sup>re</sup> classe à l'Ecole impériale de cavalerie. »

Des médailles d'honneur ont été récemment décernés à MM. Cornélis, Mallet et Bleihéner, maréchaux-des-logis, sous-maître de manège à l'Ecole de cavalerie, qui se sont jetés à l'eau, le 12 février dernier, à onze heures du soir, pour secourir le sieur Méchin, qui allait disparaître sous un bateau.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODFR.

**Dernières Nouvelles.**

Le télégraphe a annoncé qu'à Messine, l'arrivée du paquebot des Messageries impériales le *Copernic*, venant d'Alexandrie, a occasionné quelques désordres. La population a une telle crainte du choléra qu'elle n'a pas voulu admettre, même en quarantaine, le vaisseau venant d'Egypte. A peine ce vaisseau avait-il jeté l'ancre, que le feu a été mis à l'intendance sanitaire. Quelques arrestations ont été immédiatement faites; mais le *Copernic* a dû, pour apaiser l'excitation générale, reprendre le large sans avoir pu débarquer ni passagers, ni bagages.

Pour éviter le renouvellement de semblables démonstrations, il a été décidé que, jusqu'à nouvel ordre, le mouillage de Messine serait interdit aux bâtiments venant d'Egypte et de Syrie.

Une proposition avait été présentée au congrès espagnol contre la reconnaissance du royaume d'Italie. M. Nocedal, qui était l'auteur de cette proposition, l'a retirée lui-même.

M. le maréchal Mac-Mahon, gouverneur général de l'Algérie, est arrivé vendredi matin à Marseille, sur la frégate de l'Etat *Panama*, commandée par M. Zédé, capitaine de vaisseau.

Son Excellence était attendue dimanche soir à Paris.

M. le général de division Cousin-Montauban, comte de Palikao, sénateur, nommé par décision impériale du 22 juin dernier au commandement du quatrième corps d'armée, a fait son entrée d'honneur à Lyon, samedi à une heure.

Pour les dernières nouvelles : P. GODFR.

Voici encore un petit extrait des 60,000 guérisons sans médicament par *la Revalescience*, délicieuse bouillie pour déjeuner qui, à quelques sous par jour, économise cinquante fois son prix en d'autres remèdes. Cure : N° 54,314, M<sup>me</sup> l'épouse de M. le maire de Volvic, d'une

maladie avec crachement de sang et toux opiniâtre. — N° 38,418, M. le docteur Minster, de crampes, spasmes, mauvaises digestions, constipations et vomissements journaliers. — N° 64,825 : Cure de Son Excellence M. le comte Mensdorff-Pouilly, premier ministre de l'Autriche, d'une maladie du foie et des nerfs qui avait résisté à tous les remèdes. — N° 43,721, M. le baron Zalowskowsky, général de division, de la goutte et de souffrances terribles de plusieurs années dans les voies digestives. — N° 46,270, M. James Roberts, négociant, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de vingt-cinq

années. — N° 46,422, M<sup>me</sup> la comtesse de Castlestuart, de neuf ans d'une maladie du foie, irritation horrible aux nerfs et aliénation d'esprit. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS. — En boîtes de 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., (franco) 60 fr. Contre bon de poste. — *Se vend à Saumur, chez MM. A PIS fils, droguiste; DAMICOURT, pharm.; GIRAULT, pharm.; PASQUIER, pharm.; COMMON, rue St-Jean; PERDRIAU, place de la Bilange; GONDRAND, rue d'Orléans, et les premiers Pharmaciens Épiciers et Confiseurs dans toutes les villes.*

**Marché de Saumur du 8 Juillet.**

Froment (l'hectol.)	14 62	Huile de lin.	48 —
2 <sup>e</sup> qualité, —	14 05	Paille hors barrière	35 68
Seigle . . . . .	8 50	Foin . . . . .	64 66
Orge . . . . .	8 —	Luzeerne (les 750 k)	60 50
Avoine anc. (entrée)	9 —	Graine de trèfle . . .	120 —
Fèves . . . . .	— —	— de luzeerne.	100 —
Pois blancs . . . . .	28 —	— de colza.	31 —
— rouges . . . . .	28 —	— de lin . . . . .	26 —
Cire jaune (50 kil.)	200 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ord.	54 —	(l'hectolitre).	— —
— de chenevis . . . . .	48 —	— cassées (50 k.) . . .	— —

**COURS DES VINS (1).**

**BLANCS (2).**

Coteaux de Saumur 1864 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	150 à 180
Id.	2 <sup>e</sup> id.	100 à 120

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

Ordin., envir. de Saumur . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	60 à 80
Id.	1864, 2 <sup>e</sup> id.	55 à 60
Saint-Léger et environs . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	45 à 50
Id.	1864, 2 <sup>e</sup> id.	40 à 45
Le Puy-N.-D. et environs . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	42 à 45
Id.	1864, 2 <sup>e</sup> id.	38 à 40
La Vienne, 1864 . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	32 à 35

**ROUGES (3).**

Souzay et environs 1864 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	90 à 120
Champigny, 1864 . . . . .	2 <sup>e</sup> id.	220 à 240
Id.	1 <sup>re</sup> id.	150 à 160
Varrains, 1864 . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	80 à 100
Bourgueil, 1864 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	120 à 140
Id.	2 <sup>e</sup> id.	100 à 110
Restigny 1864 . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	75 à 85
Chinon, 1864 . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	70 à 80
Id.	2 <sup>e</sup> id.	60 à 70

P. GODET, propriétaire-gérant.

**JOURNAL DES DEMOISELLES (33<sup>e</sup> Année)**

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1<sup>er</sup> de chaque mois, par livraison de 32 pages, avec Planches de Patrons : Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique.

Paris : 10 francs. — Départements : 12 francs.

**TROIS ÉDITIONS BI-MENSUELLES**

Paraissant en deux fois, le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois. — Première avec grand Patron, imprimé recto et verso :

Paris : 15 francs. — Départements : 18 francs.

Deuxième avec 50 Gravures — total 42 par an — et 8 pages de Modes par mois :

Paris : 16 francs. — Départements : 18 francs.

Troisième avec les Patrons et les Suppléments de Modes, des deux autres Éditions :

Paris : 20 francs. — Départements : 24 francs.

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1<sup>er</sup> janvier.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre de la Directrice du Journal.

A Paris, 1, Boulevard des Italiens, même Administration que LE PETIT COURRIER DES DAMES, Journal des Modes (44<sup>e</sup> année).

**LA POUPEE MODÈLE**  
*Journal des Petites Filles*

**DEUXIÈME ANNÉE.**

La POUPEE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte, — contenant de petits Contes moraux, — Conseils aux petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, — Joujoux, — Petit Théâtre, — Musique, etc.

Paris : 6 francs. — Départements : 7 francs 50 cent.

La collection entière de la 1<sup>re</sup> année forme un beau volume in-8. — Même prix que l'abonnement. — Les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du mois de novembre.

**LA VILLE DE SAUMUR,**  
**Son Budget,**  
**SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,**

Par le D<sup>r</sup> BINEAU,  
Membre du Conseil municipal.

PRIX : 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 8 JUILLET.			BOURSE DU 10 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862 . . . . .	67 20	» 15	» »	67 20	» »	» »
4 1/2 pour cent 1852 . . . . .	96 20	» 20	» »	96 »	» »	» 20
Obligations du Trésor . . . . .	453 75	» »	» »	455 »	1 25	» »
Banque de France . . . . .	3570 »	» »	» »	3568 75	» »	1 25
Crédit Foncier (estamp.) . . . . .	» »	» »	» »	1240 »	» »	» »
Crédit Foncier colonial . . . . .	610 »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole . . . . .	640 »	» »	» »	640 »	» »	» »
Crédit industriel . . . . .	705 »	» »	» »	705 »	3 75	» »
Crédit Mobilier . . . . .	660 »	» »	» »	662 50	2 50	» »
Comptoir d'esc. de Paris . . . . .	890 »	» »	10 »	846 25	6 25	» »
Orléans (estampillé) . . . . .	822 50	» »	2 50	825 »	2 50	» »
Orléans, nouveau . . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes) . . . . .	1030 »	3 75	» »	1032 50	2 50	» »
Est . . . . .	515 »	1 25	» »	516 25	1 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	842 50	5 »	» »	840 »	» »	2 50
Lyon nouveau . . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi . . . . .	552 50	» »	5 »	» »	» »	» »
Ouest . . . . .	528 75	» »	» »	555 »	2 50	» »
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz . . . . .	1650 »	3 75	» »	1645 »	3 75	» »
Canal de Suez . . . . .	435 »	» »	5 »	425 »	» »	10 »
Transatlantiques . . . . .	495 »	» »	2 50	512 50	17 50	» »
Emprunt italien 5 0/0 . . . . .	64 65	» 25	» »	64 80	» 15	» »
Autrichiens . . . . .	412 50	» »	» »	412 50	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards . . . . .	476 25	» »	1 25	475 »	» »	1 25
Victor-Emmanuel . . . . .	252 50	» »	17 50	260 »	7 50	» »
Russes . . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains . . . . .	197 »	7 »	» »	205 »	8 »	» »
Crédit Mobilier Espagnol . . . . .	432 50	7 50	» »	437 50	5 »	» »
Saragosse . . . . .	299 75	9 75	» »	307 50	8 75	» »
Séville-Xérès-Séville . . . . .	90 »	» »	» »	85 »	» »	5 »
Portugais . . . . .	178 75	1 25	» »	177 50	» »	1 25

**OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.**

Nord . . . . .	310 »	» »	» »	310 »	» »	» »
Orléans . . . . .	301 »	» »	» »	301 25	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	300 »	» »	» »	299 75	» »	» »
Ouest . . . . .	297 25	» »	» »	296 »	» »	» »
Midi . . . . .	296 »	» »	» »	296 »	» »	» »
Est . . . . .	300 50	» »	» »	299 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné

**Tribunal civil de Saumur.**  
Etude de M<sup>r</sup> BODIN, avoué à Saumur.  
Par jugement contradictoire du Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du six juillet mil huit cent soixante-cinq, la dame Jeanne Operon, épouse du sieur Simon Jouy, huilier, avec lequel elle est domiciliée de droit à Saumur, rue de la Visitation, ladite dame, marchande épicière à La Flèche, a été déclarée séparée de biens d'avec son mari.  
Pour extrait, certifié conforme par le soussigné, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur, et de la dame Jouy.  
Saumur, le dix juillet mil huit cent soixante-cinq.  
(310) R. BODIN.

Etude de M<sup>r</sup> J.-B. GUÉRIN, notaire à Longué.  
**A VENDRE**  
Par le ministère de M<sup>r</sup> GUÉRIN, notaire à Longué, qui en fera l'adjudication en son étude le dimanche 30 juillet 1865, à l'heure de midi,  
**LA PROPRIÉTÉ DU PETIT-PUY**  
Composée d'une très-jolie maison de campagne, de beaux bâtiments de servitudes et de douze hectares de terres en culture, vignes et bois-taillis; le tout situé en la commune des Tuffeaux, sur les bords de la Loire, et à six kilomètres de Saumur.  
Cette propriété domine le val de la Loire et offre un point de vue magnifique.  
Mise à prix... 18,000 fr.  
Une seule enchère adjugera.  
S'adresser, pour tous renseignements, audit M<sup>r</sup> GUÉRIN, notaire à Longué.  
(311)

**A VENDRE**  
**2 PIANOS DROITS**  
Un de PLEYEL, l'autre d'ERARD.  
S'adresser rue du Temple, n° 17 Saumur, le samedi depuis midi jusqu'à quatre heures.  
(299)

Etude de M<sup>r</sup> LEROUX, notaire Saumur.  
**A VENDRE**  
**UNE MAISON**  
Située à Saumur, place de l'Arche-Dorée.  
Composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, trois pièces au premier étage, caveau, puits, grenier; occupée par le sieur Guinrandy, débitant de vins.  
**UNE PETITE PROPRIÉTÉ**  
Située à Terrefort, commune de Saint-Hilaire Saint-Florent,  
Composée de maison d'habitation et 60 ares de terre et vigne, occupée par le sieur Gabiller, fermier.  
S'adresser à M<sup>r</sup> LEROUX, notaire à Saumur.  
(298)

Etude de M<sup>r</sup> DURAND, notaire à Bourgueil.  
**A VENDRE**  
**OU A LOUER**  
Meublée ou non meublée,  
**LA JOLIE HABITATION DE LA CONTERIE**  
Située commune de Saint-Nicolas-de-Bourgneil (Indre-et-Loire), à 25 minutes d'un express, à 6 heures de Paris.  
Pelouses, vignes, prairies, pièce d'eau, bosquets, fruits de toutes espèces, contenance 6 hectares.  
Entrée en jouissance de suite.  
S'adresser à M<sup>r</sup> DURAND, notaire.

Etude de M<sup>r</sup> HENRI LAPORTE, huissier à Saumur.  
**VENTE**  
Par autorité de justice.  
Le samedi 15 juillet 1865, heure de midi, au domicile de M. Besnard, maître d'hôtel au Pont-Fouehard, il sera procédé à la vente d'objets saisis sur le sieur Boisautin, consistant notamment en : une jument, deux charrettes et leurs accessoires, harnais et différents autres objets.  
La vente aura lieu au comptant, plus 5 p. 0/0.  
(321)

Etude de M<sup>r</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.  
**VENTE MOBILIÈRE**  
APRÈS DÉCÈS.  
Le jeudi 13 juillet 1865, à midi, et jours suivants s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M<sup>r</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison du sieur Hocher, ancien musicien à l'École impériale, rue des Moulins, près le bureau d'octroi, à la vente publique aux enchères de son mobilier et garnissant ladite maison.  
Il sera vendu :  
Lits, conettes, matelas, couvertures, rideaux, édredon, draps, serviettes, effets à usage d'homme et de femme, secrétaire, commodes, glaces, pendule, candélabres, vases, statuettes, causeuse, fauteuils, chaises, étagère, guéridon, tables, bureau, grande quantité de livres et cahiers de musique, plusieurs bons violons et leurs boîtes, six instruments de musique en cuivre, pupitre, montre en or, bijoux, porcelaine, cristaux, batterie de cuisine et autres objets.  
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0

**A LOUER**  
PRÉSENTEMENT,  
**UNE MAISON**  
Rue de la Chouetterie,  
Avec JARDIN, donnant sur le Champ-de-Foire. Cette maison servait autrefois de magasin à M. Péralo, qui apporterait les modifications qui seraient demandées.  
S'adresser à M. PÉRALO, rue Neuve-Beaupaire.  
(233)

**DÉPÔT DE RAIS**  
POUR LE CHARRONNAGE.  
M. MOREAU, route de Varrains, a l'honneur d'informer MM. les charrons qu'il tient un dépôt de rais de première qualité.  
(295)  
M<sup>me</sup> PRIOU, auteur de l'Oïdipode, réactif, contre l'oidium, informe MM. les propriétaires de vignes que le dépôt de cette substance est toujours à Saumur, rue de la Visitation, 51, chez M. Pinard.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le